



ADDENDA AUX OFFRES DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Projet: **Services de construction pour la restauration du bâtiment F sur la côte canadienne** **Base de garde Prescott**

Lieu: Base de Prescott de la Garde côtière canadienne

401, rue King Ouest, Prescott, Ontario, K0E 1T0

Numéro de l'invitation: F5211-200510

Date d'émission: 23 décembre 2020

Addenda no. 03

Nombre de pages: 2 pages

Dessins / Pièces jointes: N / A

Cet addenda doit être lu conjointement avec les documents d'appel d'offres, y compris les dessins et les spécifications, et fera partie des documents contractuels. La réception de cet addendum sera confirmée sur le formulaire de soumission.

Q1. Je viens de découvrir qu'il n'y a pas de spécifications pour le ventilateur d'extraction. Pouvez-vous nous indiquer s'il n'est pas trop tard.

R1. Les spécifications du ventilateur d'extraction sont fournies. Reportez-vous à la feuille A3, Plan d'étage de la nouvelle construction, élévations; Plan du bâtiment existant. Les notes sur le plan d'étage spécifique au ventilateur d'extraction se lisent comme suit:

- .1 VENTILATEUR D'ÉCHAPPEMENT MURAL GREENHECK SE1-12-432-E AVEC COUPE MÉTÉO À 45 ° ET AMORTISSEUR DE RETOUR ENTRÉE ET AU-DESSUS DE LA FENÊTRE.
- .2 LOUVRE D'ADMISSION 406x406 AVEC AMORTISSEUR MOTORISÉ TAMCO 1000 VERROUILLÉ AVEC EF-1.

Si des informations supplémentaires sont nécessaires au-delà de ce qui précède, veuillez nous indiquer les informations dont vous avez besoin et nous nous efforcerons de vous fournir ces informations.

Q2. Quelle est la pente du toit?

R2. La pente du toit est de 4:12.

Q3. Essais de réduction, d'élimination et de lixiviat des peintures à base de plomb

- A. Afin que nous puissions éliminer correctement les déchets de plomb, nous aurons besoin de savoir si les déchets de plomb réussiront un test de lixiviat. Dans le DSR, ils ne nous donnent que le PPM pour la peinture.





B. Des tests de lixiviat ont-ils été effectués sur la peinture au plomb présente dans le bâtiment?
Sinon, pour les besoins de l'appel d'offres, supposons-nous que les tests de lixiviat seront effectués par votre consultant une fois le poste attribué?

C. Pour l'offre, nous considérons la peinture au plomb comme un échec aux tests de lixiviat?

R3. Les enquêtes sur les substances désignées et les matières dangereuses ne confirment ou nient que si les matières dangereuses sont présentes. Puisqu'ils ne jettent pas les déchets pendant leur enquête, un test de lixiviat n'est pas nécessaire. Pêches et Océans Canada a contacté XCG, l'auteur de l'enquête sur les substances conçues et les matières dangereuses, afin de déterminer s'ils ont effectué des tests de lixiviat sur les échantillons qu'ils ont prélevés pour le bâtiment F plus tôt cette année. Sauf indication contraire dans un addendum ultérieur, les soumissionnaires doivent supposer qu'aucun test de lixiviat n'a été effectué sur la peinture au plomb présente dans le bâtiment F.

Aux fins de l'appel d'offres, les échantillons de peinture F-PB-GR5 (vert foncé) et F-PB-LG-7 (vert clair sur vert foncé) doivent être considérés comme dépassant les critères d'élimination de 5,0 mg / L pour la lixivabilité du plomb et doivent être gérées et éliminées comme des déchets de plomb en conséquence. Échantillons de peinture F-PB-R-1 (rouge sur gris), F-PB-G-2 (gris), F-PB-W-3 (blanc sur multiple), F-PB-WH-4 (blanc), et F-PB-G-6 (Gray) ne doivent pas dépasser les critères d'élimination de 5,0 mg / L pour la lixivabilité du plomb. Si le test de lixiviat, qui sera effectué après l'attribution du contrat, détermine que cette peinture dépasse les critères d'élimination de 5,0 mg / L pour la lixivabilité du plomb et doit être gérée et éliminée comme déchet de plomb, Pêches et Océans Canada émettra un ordre de modification pour couvrir la différence de coût d'élimination.

Les soumissionnaires doivent inclure une allocation d'essai provisoire de 2000,00 \$ dans leurs offres pour le prélèvement d'échantillons, le transport et l'analyse de laboratoire accrédité en utilisant la procédure de lixiviation des caractéristiques toxiques (TCLP) pour déterminer la lixivabilité du plomb des échantillons de peinture [F-PB-R-1 (rouge sur gris), F-PB-G-2 (gris), F-PB-W-3 (blanc sur plusieurs), F-PB-WH-4 (blanc) et F-PB-G-6 (gris)] , au besoin, avant l'élimination. Aucune partie de l'indemnité provisoire ne peut être utilisée sans l'autorisation écrite du représentant ministériel. Toute partie de l'allocation non utilisée sera déduite du prix final du contrat.

